

ront autant que les modèles actuels, car tant au Canada qu'aux États-Unis on aura été obligé d'y ajouter des dispositifs de sécurité et antipollution plus rigoureux. Je prévois cependant que les fabricants de voitures réduiront considérablement l'écart entre les prix au Canada et aux États-Unis pour les modèles de l'année prochaine.

Pourquoi, demanderez-vous, s'acharner ainsi sur l'industrie automobile? Pourquoi vouloir qu'elle continue de rapprocher davantage ses prix de ceux qui sont pratiqués aux États-Unis? Tout d'abord, cette industrie a bénéficié, dans le cadre de l'accord sur l'automobile, de privilèges sans parallèle au Canada. Les sociétés peuvent planifier leur production pour l'ensemble du marché nord-américain, avec toutes les économies que cela comporte du fait de l'efficacité et du volume. En outre, elles continuent d'être protégées au Canada contre la concurrence d'outre-mer par un tarif douanier qui est actuellement de 15 p. 100 sur la plupart des véhicules importés d'autres pays. Le tarif correspondant aux États-Unis n'est que de 3 p. 100.

Il serait intolérable qu'une industrie à laquelle on aurait donné la possibilité d'organiser sa production et sa distribution à l'échelle continentale essaie de se réfugier derrière ce tarif. Le gouvernement est donc déterminé à ce que cela ne se produise pas et espère que la réduction des écarts entre les prix reprendra et s'accroîtra et que les avantages accordés à l'industrie par les nouvelles mesures budgétaires et par l'accord automobile seront équitablement partagés par les consommateurs canadiens.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai essayé d'attirer l'attention du ministre avant qu'il reprenne son siège. Avant de terminer son discours pourrait-il répondre à une question?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je dois signaler au député que le Règlement n'est pas en cause, que le temps de parole du ministre est expiré et que le député ne peut poser de question qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

M. Broadbent: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) pose une question au ministre à condition que ce dernier accepte d'y répondre?

Des voix: D'accord.

M. Broadbent: D'après le ministre une des raisons pour lesquelles les prix n'ont pas diminué de façon aussi sensible qu'on ne l'avait prévu, c'est la fluctuation du dollar canadien dont l'influence, selon le ministre, est considérable. Si j'ai bien compris le ministre, il a effleuré la question sans expliquer la raison pour laquelle cela influencerait sur le prix des automobiles, et je me demande s'il pourrait consacrer une minute à des explications.

• (2030)

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, il existe plusieurs raisons. Une raison manifeste est que les sociétés doivent faire face à la concurrence aux États-Unis, quel que soit le prix des automobiles là-bas. L'autre raison est qu'il se pourrait que certains fabricants aient tendance à exporter plus qu'ils n'importent; par conséquent, la réévaluation serait plus désavantageuse. Je voulais expliquer que, pour l'acheteur canadien, le prix d'une automobile au prix de fabrique, en dollars canadiens, a considérablement diminué depuis 1965 par rapport aux États-Unis. J'essayais également d'expliquer que le budget présenté par le

ministre des Finances est un nouvel élément important et que nous pensons que cet élément, et nous insistons là-dessus, doit se traduire par une diminution des prix plus tard.

Des voix: Bravo!

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, pourrais-je, avec la permission de la Chambre et le consentement du ministre, demander...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Le député de Waterloo demande-t-il la parole pour un rappel au Règlement ou pour poser une question? La question du député qui l'a précédé a été autorisée par consentement unanime et je crois que la présidence devra demander encore s'il y a consentement unanime, faute de quoi il ne pourra pas poser sa question. La Chambre consent-elle à permettre au député de Waterloo de poser une question?

Des voix: D'accord.

M. Saltsman: Merci, monsieur l'Orateur. Ma question sera directe.

M. Francis: Un discours suffit.

M. Saltsman: Comme, selon le *Globe and Mail* du mardi de cette semaine le ministre aurait tenu les propos suivants:

Une des raisons de la différence de prix était que les fabricants d'automobiles devaient réaliser de plus gros bénéfices au Canada, sans quoi ils n'auraient aucun motif de quitter les États-Unis.

Le ministre trouve-t-il toujours cette attitude valable et comment peut-il la concilier avec...

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, très sincèrement, je ne me souviens pas d'avoir dit cela. Si l'on peut prouver que je l'ai dit, je m'efforcerais d'expliquer ce que je voulais exprimer.

M. Charles H. Thomas (Moncton): De prime abord, monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. Turner) semble s'engager dans une nouvelle voie économique conforme à sa déclaration selon laquelle il accordera la priorité à l'emploi. Il semblerait avoir succombé aux supplications de l'opposition depuis quatre ans que le chômage est le problème le plus aigu au pays et qu'un remède draconien s'impose sans tarder.

Le rajustement des pensions de la vieillesse et du supplément du revenu garanti, l'indexation des pensions des anciens combattants et la hausse de l'exemption de base des gens de plus de 65 ans mettront 350 millions de dollars de plus entre les mains d'environ deux millions de Canadiens qui pourront les dépenser comme bon leur semble. Bien que ce ne soit pas entièrement satisfaisant, comme l'a signalé mon collègue le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), cela servira à stimuler immédiatement l'économie.

Ce qu'on prévoit pour réduire l'impôt des sociétés, tout en étant un pas dans la bonne voie, n'aura aucun effet immédiat sur l'économie, du fait que ces dispositions n'entreront en vigueur que le 1^{er} janvier 1973. Même si on devait les appliquer dès maintenant, je me demande s'il n'y aurait pas avantage à consacrer ces 500 millions de dollars à la création d'emplois. Permettez-moi de me reporter brièvement au dernier exposé budgétaire. Le 19 janvier 1971, comme en fait foi le *hansard* à la page 2566, je déclarais: